

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL159

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 3, substituer aux mots : "IV, tel qu'il résulte du 1°", la référence : "III", et à la référence : "III", la référence : "II *bis*".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.